

C. E. Hickey, M.P., en commun avec Wm. Broder—un arrêté du conseil pour lui-même et son associé, cinquante milles, lac Kaogasikok, Man., 30 avril 1884.

Le 11 mars dernier, parlant de nouveau de cette question, l'honorable député disait :

Je me propose d'attirer l'attention sur certains faits accomplis sous le gouvernement actuel, sur certains faits que l'honorable député de Renfrew (M. White) a approuvés et qui étaient justes et sur d'autres qu'il a refusé d'approuver et qui étaient injustes, lorsqu'une motion fut présentée à cette chambre, à ce sujet, en mai 1886. En feuilletant les archives du ministère de l'intérieur, je vois que des coupes de bois ont été concédées à la demande personnelle de membres de cette chambre et du Sénat à dix-sept différents membres de ces deux corps.

Puis, après avoir mentionné plusieurs noms il continuait :—

Je crois que C. E. Hickey a demandé une coupe conjointement avec son associé, Wm. Broder ;

N'étant pas dans la chambre alors, mais revenant peu de temps après, je jugeai à propos de dire :—

Je vois que pendant mon absence, l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) a prétendu que j'aurais fait une demande pour obtenir une concession forestière. Je déclare que je n'ai jamais fait de demande pour obtenir des concessions forestières dans le Nord-Ouest ni ailleurs. Cette accusation avait déjà été portée contre moi par le même député il y a quelques années, et on s'en est servi pour me combattre dans mon comité aux dernières élections.

Je fis d'autres remarques mais elles ne sont pas à propos. L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) dit, en réponse :—

Je me lève pour répondre à une remarque de l'honorable député de Dundas (M. Hickey). Les documents contenant les noms de ceux qui avaient demandé des concessions, tels que demandés par ma motion n'ont été produits qu'en 1886. Ces documents comprennent 400 ou 500 pages de papier, format papier-ministre. J'ai examiné ce rapport et j'en ai extrait la correspondance et les arrêtés ministériels accordant des concessions aux députés et sénateurs. J'ai fait cela pour m'acquitter d'un devoir et j'ai tâché de m'en acquitter impartialement ; parmi les arrêtés ministériels, j'en ai trouvé un pour M. C. E. Hickey, M. P., auquel était joint le nom de M. Wm. Broder. L'arrêté ministériel était pour une concession de 50 milles sur les bords d'un lac dans le Manitoba, et était daté du 30 avril 1884. Je m'en suis rapporté aux documents produits.

Je répondis :—

Je ferai remarquer que c'est l'honorable député qui prétend cela. Je ne crois pas qu'il existe un semblable arrêté ministériel. Il y a déjà quelque temps que cela a eu lieu, et je n'ai pas examiné l'affaire, mais je sais que je n'ai jamais fait de demande. Je me suis borné à recommander la réclamation de M. Broder auprès du gouvernement qui avait à décider s'il avait droit à sa concession, ou non.

Voilà le différend entre nous. J'ai ici le rapport du ministre de l'intérieur au sujet de la demande de M. Broder, et la part que j'ai prise dans la chose. Il est nécessaire que je parcours tous les documents, mais je le ferai aussi rapidement que possible. Le 2 novembre 1884, M. Broder faisait la demande suivante :—

MORRISBURG, 2 novembre 1882.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de demander pour une coupe de bois de cinquante milles carrés située commesuit : sur le côté-ouest de la Baie Humbug, à partir de l'embouchure de la rivière Washow, s'étendant à 8½ milles vers l'ouest le long de la dite rivière, puis vers le nord, à 6 milles, tel que spécifié sur le plan ci-annexé.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
WILLIAM BRODER.

Les honorables députés verront par cette lettre que mon nom n'est pas mentionné, et que la demande est faite par William Broder, et en son propre nom. Le 8 novembre de la même année, M. Broder écrivait :

146½

MORRISBURG, 8 novembre, 1882.

MONSIEUR.—Le 2 courant, j'ai fait une demande pour une coupe de bois et comme je n'ai pas encore de réponse à ce sujet, j'espère que ma demande sera favorablement reçue.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) WILLIAM BRODER.

Le 13 novembre, la lettre suivante fut adressée par le ministre, signée Lindsay Russell, à William Broder :—

WILLIAM BRODER, ECR., MORRISBURG.

J'ai, etc., votre lettre du 8 courant ayant rapport à votre demande pour une concession forestière sur la rivière Washow, et dois vous répondre que le terrain en question est couvert par une concession à un solliciteur antérieur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) A. RUSSELL.
Pour l'arpenteur général.

Le 22 novembre, M. Broder écrivait la lettre suivante au ministre :—

MORRISBURG, 22 novembre, 1882

MONSIEUR.—Je demande qu'il me soit permis de modifier ma demande du 2 courant pour une coupe de bois sur la côte-ouest de la baie Humbug, cette coupe étant couverte en partie par une concession à M. D. McMillan. Je substituerai donc ce qui suit : à partir d'un point sur le dit côté-ouest de la baie Humbug, trois milles au nord de l'embouchure de la rivière Washow, puis vers l'ouest, le long de la limite nord de la concession de M. D. McMillan 8½ milles, puis vers l'est parallèle à la limite sud de la dite concession de M. D. McMillan, jusqu'à la côte de la Baie Humbug, puis vers le sud, le long de la côte jusqu'au point de départ.

Votre obéissant serviteur,
WILLIAM BRODER."

Je veux attirer tout spécialement l'attention sur cette lettre, car ce sera une explication à la lettre que j'écrirai ce sujet, et que je lirai plus tard ; c'est-à-dire au sujet de la partie couverte par la demande de M. D. McMillan. Le 24 novembre, M. Broder jugeait à propos d'écrire une autre lettre au sujet de la même la même écrivit ce qui suit :

MORRISBURG, 24 novembre 1882.

MONSIEUR.—Le 2 novembre je demandai une coupe de bois sur le côté-ouest de la baie Humbug, au nord de la rivière Washow.

Voyant que la dite coupe était en partie couverte par une concession à M. D. McMillan je modifiai ma demande, le 22 courant, en m'éloignant de trois milles. Je vois que cette dernière modification vient en conflit avec des demandes faites par M. W. H. Cooper qui demande quatre coupes, bien qu'une seule puisse être accordée. Comme j'ignore laquelle des quatre lui sera accordée, je suis obligé d'amender de nouveau ma demande afin de prendre assez de terrain pour faire une coupe régulière, 50 milles carrés, et je fais les modifications suivantes :

A partir de la rivière Washow, 16½ milles à l'ouest de la baie Humbug, puis trois milles vers le nord, puis vers l'ouest, le long de la dite rivière, 8½ milles, puis 6 milles au sud jusqu'à un point à trois milles sud de la dite rivière, puis 8½ milles vers l'est, puis 6 milles vers le nord jusqu'au point de départ.

Aussi une coupe commençant sur la côte ouest de la baie Humbug, 6 milles au nord, depuis l'angle nord-est de la concession de M. D. McMillan, puis 6 milles vers le nord, le long de la baie, puis vers le nord en suivant la limite de la dite concession de M. D. McMillan, 8½ milles, puis 6 milles vers le sud, puis vers l'est en suivant la ligne nord de la concession de M. D. McMillan, 8½ milles, jusqu'au point de départ.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) WILLIAM BRODER,

Dans une lettre accompagnant celle-ci, M. Broder dit :

Je vous envoie ci-inclus une demande modifiée pour une coupe de bois. Je désire obtenir une concession de 50 milles carrés, mais deux solliciteurs couvrent déjà une si grande étendue de terrain, qu'il est difficile de trouver un endroit, ignorant laquelle des concessions qu'ils demandent leur sera accordée.